

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

## Délibération

Séance du 19 septembre 2016

Délibération n°DCC-2016-075

**Rapporteur :** M. Jacques PÉLISSARD

**OBJET :** Fusion ECLA/CCVS (Communauté de Communes du Val de Sorne) -  
Choix du nom et du siège du nouvel EPCI

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ et Monsieur Alain FABRY

### *Membres présents :*

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| PÉLISSARD Jacques    | GALLE Valérie        |
| GALLET Maurice       | HUELIN Jean-Philippe |
| BILLOTTE Aline       | HUET John            |
| ELVEZI Patrick       | KARAL Heyçan         |
| GROSSET Pierre       | LANÇON Jacques       |
| JANIER Claude        | LAURIOT Pierre       |
| MAUGAIN Christiane   | PETITJEAN Paule      |
| OLBINSKI Sophie      | RAVIER Jean-Yves     |
| PATTINGRE Alain      | VAUCHEZ Jean-Marc    |
| FOURNOT Philippe     | BARBARIN André       |
| ECOIFFIER Jean-Marie | CHOULOT Robert       |
| CLAVEZ Jean-Paul     | AUTEM Héloïse        |
| GRICOURT Philippe    | MONNET Maurice       |
| REY Roger            | BENIER Jean-Noël     |
| GIROUD Christophe    | DROIT Michel         |
| GAY Bernard          | MONTAGNON Michel     |
| LANNEAU Jean-Yves    | CHAVON Pierre        |
| MARANO Paulette      | JUNIER Michel        |
| BOIS Christophe      | ROY Jean             |
| BOURGEOIS Daniel     | FABRY Alain          |
| CHAMBARET Agnès      | BRIANCHON Daniel     |
| DUVERNET Marc-Henri  |                      |

### *Membres absents excusés :*

GUY Hervé donne procuration à BILLOTTE Aline - LACROIX Evelyne donne procuration à CHAMBARET Agnès - LANDRY Laura donne procuration à KARAL Heyçan - LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques - MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOIS Christophe BRENIAUX Christian - BERTHOD Nicole - PÉPIN-LAMBERT Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 12 septembre 2016

Affiché le :

Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : 21/9/16

Dans le cadre de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne, issue du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, ECLA sollicite les communes qui constitueront le périmètre du futur EPCI à délibérer sur les points suivants :

- NOM du nouvel EPCI et siège du nouvel EPCI

Le nom choisi, conjointement entre les représentants d'ECLA et du Val de Sorne, est ECLA : Espace Communautaire Lons Agglomération et le siège social est fixé au 4 avenue du 44<sup>ème</sup> RI à Lons-le-Saunier, dans les locaux actuels de la Communauté d'Agglomération.

Le Bureau Exécutif du 5 septembre et le Bureau Elargi du 8 septembre 2016, ont émis un avis favorable.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 46 voix pour et 3 abstentions (DUVERNET Marc-Henri, PETITJEAN Paule, RAVIER Jean-Yves),**


- **CONFIRME** le nom d'ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération) pour dénommer le nouvel EPCI issu de la fusion entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne (CCVS), à compter du 1er janvier 2017,

- **FIXE** le siège social du nouvel EPCI au 4 avenue du 44ème RI 39000 Lons-le-Saunier,

- **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Jura et aux Maires des Communes qui constituent le périmètre actuel d'ECLA.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 27 SEP. 2016

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Jacques PELISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,  
Transmise le

23 SEP. 2016

- Préfecture du Jura
- Communes de :
  - Briod
  - Cesancey
  - Chille
  - Chilly-le-Vignoble
  - Condamine
  - Conliège
  - Courbouzon
  - Courlans
  - Courlaoux
  - L'Etoile
  - Frébuans
  - Lons-le-Saunier
  - Messia-sur-Sorne
  - Montmorot
  - Pannessières
  - Perrigny
  - Le Pin
  - Publy
- Revigny
- Saint-Didier
- Trenal
- Verges
- Vevy
- Villeneuve-sous-Pymont
- CCVS
- BORNAY
- GERUGE
- COURBETTE
- GEVINGEY
- MACORNAY
- MOIRON
- MONTAIGU
- VERNANTOIS
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,  
la Directrice Générale des Services,

  
Isabelle ARNAL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

## Délibération

Séance du 19 septembre 2016

Délibération n°DCC-2016-076

**Rapporteur :** M. Jacques PÉLISSARD

**OBJET :** Fusion ECLA/CCVS (Communauté de Communes du Val de Sorne) -  
Composition du nouveau Conseil Communautaire

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ et Monsieur Alain FABRY

### *Membres présents :*

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| PÉLISSARD Jacques    | GALLE Valérie        |
| GALLET Maurice       | HUELIN Jean-Philippe |
| BILLOTTE Aline       | HUET John            |
| ELVEZI Patrick       | KARAL Heyçan         |
| GROSSET Pierre       | LANÇON Jacques       |
| JANIER Claude        | LAURIOT Pierre       |
| MAUGAIN Christiane   | PETITJEAN Paule      |
| OLBINSKI Sophie      | RAVIER Jean-Yves     |
| PATTINGRE Alain      | VAUCHEZ Jean-Marc    |
| FOURNOT Philippe     | BARBARIN André       |
| ECOIFFIER Jean-Marie | CHOULOT Robert       |
| CLAVEZ Jean-Paul     | AUTEM Héloïse        |
| GRICOURT Philippe    | MONNET Maurice       |
| REY Roger            | BENIER Jean-Noël     |
| GIROUD Christophe    | DROIT Michel         |
| GAY Bernard          | MONTAGNON Michel     |
| LANNEAU Jean-Yves    | CHAVON Pierre        |
| MARANO Paulette      | JUNIER Michel        |
| BOIS Christophe      | ROY Jean             |
| BOURGEOIS Daniel     | FABRY Alain          |
| CHAMBARET Agnès      | BRIANCHON Daniel     |
| DUVERNET Marc-Henri  |                      |

### *Membres absents excusés :*

GUY Hervé donne procuration à BILLOTTE Aline - LACROIX Evelyne donne procuration à CHAMBARET Agnès - LANDRY Laura donne procuration à KARAL Heyçan - LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques - MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOIS Christophe BRENIAUX Christian - BERTHOD Nicole - PÉPIN-LAMBERT Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 12 septembre 2016

Affiché le :

Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : 21/09/2016

Dans le cadre de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 entre ECLA et la CCVS, l'arrêté préfectoral de fusion oblige, conformément à l'article L.5211-6-2 du CGCT, à une recomposition du conseil communautaire suivant les modalités prévues par l'article L.5211-6-1 du CGCT. ECLA, en accord avec les représentants de la CCVS, ont opté pour la répartition basée sur un accord local à 63 conseillers communautaires répartis comme suit

- o Lons-le-Saunier : 25 sièges
- o Montmorot : 4 sièges
- o Perrigny : 2 sièges
- o Courlaoux : 2 sièges
- o Courlans : 2 sièges
- o Macornay : 2 sièges
- o et les 26 autres communes à 1 siège.

Le Bureau Exécutif du 5 septembre et le Bureau Elargi du 8 septembre 2016, ont émis un avis favorable.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la nécessaire recomposition du Conseil Communautaire issue de la fusion entre ECLA et la CCVS,

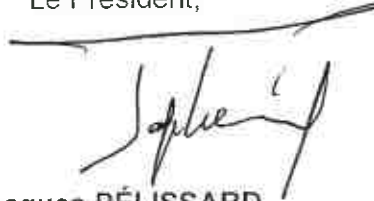
- **PROPOSE** la répartition basée sur l'accord local à 63 conseillers communautaires répartis comme suit :

- o Lons-le-Saunier : 25 sièges
- o Montmorot : 4 sièges
- o Perrigny : 2 sièges
- o Courlaoux : 2 sièges
- o Courlans : 2 sièges
- o Macornay : 2 sièges
- o et les 26 autres communes à 1 siège.

- **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Jura et à Monsieur le Président de la CCVS.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 22 SEP. 2016

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,  
Transmise le 23 SEP. 2016

- Préfecture du Jura
- Communes de :
  - o Briod - Cesancey
  - o Chille - Chilly-le-Vignoble
  - o Condamine - Conliège
  - o Courbouzon - Courlans
  - o Courlaoux - L'Etoile
  - o Frébuans - Lons-le-Saunier
  - o Messia-sur-Sorne - Montmorot
  - o Pannessières - Perrigny
  - o Le Pin - Publy
  - o Revigny - Saint-Didier
- o Trenal
- o Verges
- o Vevy
- o Villeneuve-sous-Pymont
- o CCVS
- o BORNAY
- o GERUGE
- o COURBETTE
- o GEVINGEY
- o MACORNAY
- o MOIRON
- o MONTAIGU
- o VERNANTOIS
- Dossier - Classeur

Pour le Président et par délégation,  
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

## Délibération

Séance du 19 septembre 2016

Délibération n°DCC-2016-077

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Statuts d'ECLA

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ et Monsieur Alain FABRY

### *Membres présents :*

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| PÉLISSARD Jacques    | GALLE Valérie        |
| GALLET Maurice       | HUELIN Jean-Philippe |
| BILLOTTE Aline       | HUET John            |
| ELVEZI Patrick       | KARAL Heyçan         |
| GROSSET Pierre       | LANÇON Jacques       |
| JANIER Claude        | LAURIOT Pierre       |
| MAUGAIN Christiane   | PETITJEAN Paule      |
| OLBINSKI Sophie      | RAVIER Jean-Yves     |
| PATTINGRE Alain      | VAUCHEZ Jean-Marc    |
| FOURNOT Philippe     | BARBARIN André       |
| ECOIFFIER Jean-Marie | CHOULOT Robert       |
| CLAVEZ Jean-Paul     | AUTEM Héloïse        |
| GRICOURT Philippe    | MONNET Maurice       |
| REY Roger            | BENIER Jean-Noël     |
| GIROUD Christophe    | DROIT Michel         |
| GAY Bernard          | MONTAGNON Michel     |
| LANNEAU Jean-Yves    | CHAVON Pierre        |
| MARANO Paulette      | JUNIER Michel        |
| BOIS Christophe      | ROY Jean             |
| BOURGEOIS Daniel     | FABRY Alain          |
| CHAMBARET Agnès      | BRIANCHON Daniel     |
| DUVERNET Marc-Henri  |                      |

### *Membres absents excusés :*

GUY Hervé donne procuration à BILLOTTE Aline - LACROIX Evelyne donne procuration à CHAMBARET Agnès - LANDRY Laura donne procuration à KARAL Heyçan - LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques - MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOIS Christophe BRENIAUX Christian - BERTHOD Nicole - PÉPIN-LAMBERT Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 12 septembre 2016

Affiché le :

Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : 27.09.2016

Dans le cadre de la loi NOTRe et selon l'article L.5216-5 du CGCT, ECLA doit définir ses statuts.

En effet, cette démarche est préalable à la définition de l'intérêt communautaire qui sera déterminé par le conseil communautaire du futur EPCI issu de la fusion d'ECLA et de la CCVS (Communauté de Communes du Val de Sorne).

Il est proposé en conséquence d'adopter les statuts tels que rédigés dans le document joint en annexe.

Le Bureau Exécutif du 5 septembre et le Bureau Elargi du 8 septembre 2016, ont émis un avis favorable.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 43 voix pour et 6 abstentions (ECOIFFIER Jean-Marie, DUVERNET Marc-Henri, PETITJEAN Paule, RAVIER Jean-Yves, JUNIER Michel, BRIANCHON Daniel),**

- **ÉMET** un avis favorable au projet de statuts d'ECLA conformément à l'article L.5216-5 du CGCT modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015,

- **CHARGE** le Président de transmettre la présente délibération aux Maires des Communes d'ECLA pour approbation par leur Conseil Municipal,

- **CHARGE** le Président de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Jura.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 27 SEP. 2016

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,  
Transmise le 23 SEP. 2016

- Préfecture du Jura
- Communes de :
  - Briod
  - Cesancey
  - Chille
  - Chilly-le-Vignoble
  - Condamine
  - Conliège
  - Courbouzon
  - Courlans
  - Courlaoux
  - L'Étoile
  - Frébuans
  - Lons-le-Saunier
  - Messia-sur-Sorne
  - Montmorot
  - Pannessières
  - Perrigny
  - Le Pin
  - Publy
- Revigny
- Saint-Didier
- Trenal
- Verges
- Vevy
- Villeneuve-sous-Pymont
- CCVS
- BORNAY
- GERUGE
- COURBETTE
- GEVINGEY
- MACORNAY
- MOIRON
- MONTAIGU
- VERNANTOIS
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la  
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

## Délibération

Séance du 19 septembre 2016

Délibération n°DCC-2016-078

**Rapporteur :** M. Jacques PÉLISSARD

**OBJET :** Parc éolien sur les communes de Publy et Revigny

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ et Monsieur Alain FABRY

### *Membres présents :*

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| PÉLISSARD Jacques    | GALLE Valérie        |
| GALLET Maurice       | HUELIN Jean-Philippe |
| BILLOTTE Aline       | HUET John            |
| ELVEZI Patrick       | KARAL Heyçan         |
| GROSSET Pierre       | LANÇON Jacques       |
| JANIER Claude        | LAURIOT Pierre       |
| MAUGAIN Christiane   | PETITJEAN Paule      |
| OLBINSKI Sophie      | RAVIER Jean-Yves     |
| PATTINGRE Alain      | VAUCHEZ Jean-Marc    |
| FOURNOT Philippe     | BARBARIN André       |
| ECOIFFIER Jean-Marie | CHOULOT Robert       |
| CLAVEZ Jean-Paul     | AUTEM Héloïse        |
| GRICOURT Philippe    | MONNET Maurice       |
| REY Roger            | BENIER Jean-Noël     |
| GIROUD Christophe    | DROIT Michel         |
| GAY Bernard          | MONTAGNON Michel     |
| LANNEAU Jean-Yves    | CHAVON Pierre        |
| MARANO Paulette      | JUNIER Michel        |
| BOIS Christophe      | ROY Jean             |
| BOURGEOIS Daniel     | FABRY Alain          |
| CHAMBARET Agnès      | BRIANCHON Daniel     |
| DUVERNET Marc-Henri  |                      |

### *Membres absents excusés :*

GUY Hervé donne procuration à BILLOTTE Aline - LACROIX Evelyne donne procuration à CHAMBARET Agnès - LANDRY Laura donne procuration à KARAL Heyçan - LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques - MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOIS Christophe BRENIAUX Christian - BERTHOD Nicole - PÉPIN-LAMBERT Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 12 septembre 2016

Affiché le :

**Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : 22 SEP. 2016**

Par décision du Bureau Exécutif du 20 juin 2016 et du Bureau Elargi du 23 juin 2016, un avis favorable avait été émis sur le principe du reversement aux communes d'une partie des IFER que percevrait ECLA dans le cadre de la création d'un parc éolien.

Le Cabinet NORDEX confirme qu'à ce jour, l'IFER s'élève à 7,34 € kW installé soit 7 340 € au MW, montant révisable chaque année.

Pour un parc de cinq éoliennes de 3 MW chacune, soit 15 MW, l'IFER s'élèverait à 110 100 € dont 70 % soit 77 070 € serait reversé à ECLA.

Il est d'usage que les EPCI reversent 40 % de l'IFER aux communes d'implantation au prorata du nombre d'éoliennes sur chaque commune.

Compte tenu de ces éléments, le Bureau Exécutif du 5 septembre et le Bureau Elargi du 8 septembre 2016, ont émis un avis favorable pour fixer le pourcentage de reversement de l'IFER perçu par ECLA aux communes d'implantation, à 40 %, dans le cadre de la réalisation d'un parc éolien sur les communes de Publy et Revigny.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** du projet de création d'un parc éolien sur les communes de Publy et Revigny,
- **FIXE** à 40 % le pourcentage de reversement de l'IFER que percevra ECLA dans le cadre de la réalisation de ce projet aux communes d'implantation et au prorata du nombre d'éoliennes,
- **CHARGE** le Président de transmettre la présente délibération à Messieurs les Maires de Publy et Revigny.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 22 SEP. 2016

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,  
Transmise le 23 SEP. 2016

Pour le Président et par délégation, la  
Directrice Générale des Services,

- Trésorerie Principale
- Finances
- Communes de :
  - Publy
  - Revigny
- Dossier
- Classeur



Isabelle ARNAL



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

## Délibération

Séance du 19 septembre 2016

Délibération n°DCC-2016-079

**Rapporteur :** M. Maurice GALLET

**OBJET :** Taxe de séjour - Révision

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ et Monsieur Alain FABRY

### *Membres présents :*

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| PÉLISSARD Jacques    | GALLE Valérie        |
| GALLET Maurice       | HUELIN Jean-Philippe |
| BILLOTTE Aline       | HUET John            |
| ELVEZI Patrick       | KARAL Heyçan         |
| GROSSET Pierre       | LANÇON Jacques       |
| JANIER Claude        | LAURIOT Pierre       |
| MAUGAIN Christiane   | PETITJEAN Paule      |
| OLBINSKI Sophie      | RAVIER Jean-Yves     |
| PATTINGRE Alain      | VAUCHEZ Jean-Marc    |
| FOURNOT Philippe     | BARBARIN André       |
| ECOIFFIER Jean-Marie | CHOULOT Robert       |
| CLAVEZ Jean-Paul     | AUTEM Héloïse        |
| GRICOURT Philippe    | MONNET Maurice       |
| REY Roger            | BENIER Jean-Noël     |
| GIROUD Christophe    | DROIT Michel         |
| GAY Bernard          | MONTAGNON Michel     |
| LANNEAU Jean-Yves    | CHAVON Pierre        |
| MARANO Paulette      | JUNIER Michel        |
| BOIS Christophe      | ROY Jean             |
| BOURGEOIS Daniel     | FABRY Alain          |
| CHAMBARET Agnès      | BRIANCHON Daniel     |
| DUVERNET Marc-Henri  |                      |

### *Membres absents excusés :*

GUY Hervé donne procuration à BILLOTTE Aline - LACROIX Evelyne donne procuration à CHAMBARET Agnès - LANDRY Laura donne procuration à KARAL Heyçan - LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques - MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOIS Christophe BRENIAUX Christian - BERTHOD Nicole - PÉPIN-LAMBERT Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 12 septembre 2016

Affiché le :

Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : **22 SEP. 2016**

La taxe de séjour a été instaurée sur le territoire d'ECLA par délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2005. Deux délibérations complémentaires ont été prises depuis, l'une le 25 septembre 2006 pour fixer la liste des exonérations, l'autre le 12 juillet 2010 pour réviser les tarifs.

La taxe de séjour a été réformée par l'article 64 de la loi de finances pour 2015 et le décret d'application du 31 juillet 2015.

En outre le Conseil Départemental du Jura a voté, lors de sa session budgétaire du mois de juin, l'instauration de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu les articles L. 2333-26 du Code Général des Collectivités,

Vu la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,

Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

Vu les articles R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé de réviser la taxe de séjour.

Le Bureau Exécutif du 29 août et le Bureau Elargi du 8 septembre 2016, ont émis un avis favorable.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,**

- **CONFIRME** la perception de la taxe de séjour au réel sur son territoire,
- **CONFIRME** la perception de la taxe de séjour du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre inclus,
- **DÉCIDE** d'assujettir les natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour et fixe les tarifs pour chacun, intégrant la taxe additionnelle de 10% votée par le Conseil Départemental du Jura, à :

| Catégories d'hébergement   | Tarif par personne et par nuitée | Taxe additionnelle départementale | A percevoir |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|-------------|
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles  | 0,82 €                           | 0,08 €                            | 0,90 €      |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles  | 0,64 €                           | 0,06 €                            | 0,70 €      |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles   | 0,55 €                           | 0,05 €                            | 0,60 €      |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures | 0,36 €                           | 0,04 €                            | 0,40 €      |

| Catégories d'hébergement   | Tarif par personne et par nuitée | Taxe additionnelle départementale | A percevoir |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|-------------|
| Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement | 0,32 €                           | 0,03 €                            | 0,35 €      |
| Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement          | 0,32 €                           | 0,03 €                            | 0,35 €      |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles                          | 0,32 €                           | 0,03 €                            | 0,35 €      |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance        | 0,27 €                           | 0,03 €                            | 0,30 €      |

- **FIXE** le loyer minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 1 €,

- **DIT** que les personnes **exonérées** sont :

- les personnes mineures ;
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 € ;
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

- **DIT** que les présentes dispositions entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 22 SEP. 2016**

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,  
Transmise le **23 SEP. 2016**

- Trésorerie Principale
- Finances
- Office Tourisme
- Hébergeurs (territoire ECLA)
- Conseil Départemental
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,  
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

## Délibération

Séance du 19 septembre 2016

Délibération n°DCC-2016-080

**Rapporteur :** Mme Aline BILLOTTE

**OBJET :** Transports Collectifs Tallis-Malis - rapport d'activité 2015

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ et Monsieur Alain FABRY

### *Membres présents :*

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| PÉLISSARD Jacques    | GALLE Valérie        |
| GALLET Maurice       | HUELIN Jean-Philippe |
| BILLOTTE Aline       | HUET John            |
| ELVEZI Patrick       | KARAL Heyçan         |
| GROSSET Pierre       | LANÇON Jacques       |
| JANIER Claude        | LAURIOT Pierre       |
| MAUGAIN Christiane   | PETITJEAN Paule      |
| OLBINSKI Sophie      | RAVIER Jean-Yves     |
| PATTINGRE Alain      | VAUCHEZ Jean-Marc    |
| FOURNOT Philippe     | BARBARIN André       |
| ECOIFFIER Jean-Marie | CHOULOT Robert       |
| CLAVEZ Jean-Paul     | AUTEM Héloïse        |
| GRICOURT Philippe    | MONNET Maurice       |
| REY Roger            | BENIER Jean-Noël     |
| GIROUD Christophe    | DROIT Michel         |
| GAY Bernard          | MONTAGNON Michel     |
| LANNEAU Jean-Yves    | CHAVON Pierre        |
| MARANO Paulette      | JUNIER Michel        |
| BOIS Christophe      | ROY Jean             |
| BOURGEOIS Daniel     | FABRY Alain          |
| CHAMBARET Agnès      | BRIANCHON Daniel     |
| DUVERNET Marc-Henri  |                      |

### *Membres absents excusés :*

GUY Hervé donne procuration à BILLOTTE Aline - LACROIX Evelyne donne procuration à CHAMBARET Agnès - LANDRY Laura donne procuration à KARAL Heyçan - LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques - MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOIS Christophe BRENIAUX Christian - BERTHOD Nicole - PÉPIN-LAMBERT Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 12 septembre 2016

Affiché le :

**Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : 22 SEP. 2016**

Le contrat de délégation du service public (D.S.P) liant ECLA à KEOLIS MONTS JURA pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports publics « Tallis - Malis » a été signé le 27 décembre 2010. Il a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de 5 ans et 8 mois, soit jusqu'au 31 août 2016.

A la suite de l'abandon du projet de création d'un Syndicat Mixte avec le Conseil Départemental, une prolongation d'un an a été décidée par le Conseil Communautaire du 7 mars 2016.

En application des dispositions des articles L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 1411-7 dans sa rédaction issue du décret n°2005-236 du 14 mars 2005, le délégataire doit remettre à l'autorité organisatrice, chaque année, un rapport retraçant l'exploitation de l'exercice précédent.

#### **Ce rapport fait apparaître pour l'année 2015 :**

##### **- Pour les lignes régulières « Tallis » :**

- 204 223 voyages contre 197 130 en 2014, soit une progression de 3,60 % après plusieurs années de baisse. Cela montre que les évolutions du réseau proposées régulièrement pour s'adapter à la demande des usagers portent leurs fruits :

- Ligne A : trajet ajouté à l'arrêt « Route de Besançon » pour desservir la gare et le Lycée Mancy,

- Ligne B : adaptations d'horaires,

- Ligne C : passage d'horaires réguliers en transport sur réservation,

- Ligne D : réutilisation des moyens dégagés sur la ligne C pour assurer une meilleure desserte des zones commerciales « En Chantrans » et « Arc en Sel » avec une augmentation du nombre de départs,

- 200 662 kilomètres contre 205 945 en 2014, avec une baisse essentiellement générée par le passage de certains horaires réguliers en transport à la demande sur la ligne C.

##### **- Pour le Transport à la demande « Malis » :**

- 5 789 voyages contre 5 893 en 2014, soit une baisse de 1,79 % mais après plusieurs années de hausse, parfois à 2 chiffres (+12,72 % en 2014),

- 61 586 kilomètres contre 56 921 kilomètres en 2014.

Le personnel compte 12 salariés dont 11 conducteurs et 1 chef de centre.

##### **- Pour les recettes :**

Les recettes provenant de la vente des titres de transport sont en hausse de 3,5 % sur Tallis et sur Malis et s'élèvent à 130 841,10 € TTC contre 126 413,80 € TTC en 2014.



De même, les recettes totales (incluant la publicité et la compensation des titres solidarité) sont en hausse de 2,17 % et s'élèvent à 177 898,10 € en 2015 pour 174 112,85 € en 2014.

Le Bureau Exécutif du 29 août et le Bureau Elargi du 8 septembre 2016, ont émis un avis favorable.

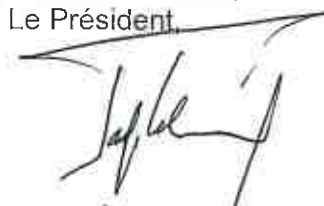
**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 46 voix pour et 3 abstentions (DUVERNET Marc-Henri, PETITJEAN Paule, RAVIER Jean-Yves),**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité "Tallis-Malis" de l'année 2015 établi par le délégataire du service des transports publics,

- **PRÉCISE** que ce rapport est mis à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les Mairies des Communes Membres, conformément à l'article L 1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : **22 SEP. 2016**

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,  
Transmise le **23 SEP. 2016**

- Trésorerie Principale
- Finances
- Mme GAUD
- Tallis/Malis
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,  
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

N.B. : le rapport d'activité intégral est consultable au siège d'ECLA à la Direction Générale des Services.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

## Délibération

Séance du 19 septembre 2016

Délibération n°DCC-2016-081

**Rapporteur :** Mme Aline BILLOTTE

**OBJET :** Schéma Directeur des Déplacements Doux

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ et Monsieur Alain FABRY

### *Membres présents :*

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| PÉLISSARD Jacques    | GALLE Valérie        |
| GALLET Maurice       | HUELIN Jean-Philippe |
| BILLOTTE Aline       | HUET John            |
| ELVEZI Patrick       | KARAL Heyçan         |
| GROSSET Pierre       | LANÇON Jacques       |
| JANIER Claude        | LAURIOT Pierre       |
| MAUGAIN Christiane   | PETITJEAN Paule      |
| OLBINSKI Sophie      | RAVIER Jean-Yves     |
| PATTINGRE Alain      | VAUCHEZ Jean-Marc    |
| FOURNOT Philippe     | BARBARIN André       |
| ECOIFFIER Jean-Marie | CHOULOT Robert       |
| CLAVEZ Jean-Paul     | AUTEM Héloïse        |
| GRICOURT Philippe    | MONNET Maurice       |
| REY Roger            | BENIER Jean-Noël     |
| GIROUD Christophe    | DROIT Michel         |
| GAY Bernard          | MONTAGNON Michel     |
| LANNEAU Jean-Yves    | CHAVON Pierre        |
| MARANO Paulette      | JUNIER Michel        |
| BOIS Christophe      | ROY Jean             |
| BOURGEOIS Daniel     | FABRY Alain          |
| CHAMBARET Agnès      | BRIANCHON Daniel     |
| DUVERNET Marc-Henri  |                      |

### *Membres absents excusés :*

GUY Hervé donne procuration à BILLOTTE Aline - LACROIX Evelyne donne procuration à CHAMBARET Agnès - LANDRY Laura donne procuration à KARAL Heyçan - LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques - MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOIS Christophe BRENIAUX Christian - BERTHOD Nicole - PÉPIN-LAMBERT Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 12 septembre 2016

Affiché le :

Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : 22 SEP. 2016

En 2011, un schéma directeur des déplacements doux a été réalisé. Ce premier travail a permis d'identifier et de hiérarchiser les itinéraires de déplacement doux sur le territoire intercommunal.

Suite à l'appel à projets du Département du Jura pour l'élaboration de schémas directeurs des déplacements doux, ECLA en partenariat avec le Pays Lédonien et 5 intercommunalités voisines a mandaté le cabinet INDDIGO afin d'actualiser son schéma et travailler sur les connexions avec les intercommunalités voisines. Un travail complémentaire a également été réalisé avec les 3 communes ne faisant pas partie de l'intercommunalité en 2011 (Mirebel, Verges et Villeneuve-sous-Pymont), pour définir une carte des aménagements sur leur territoire.

Le schéma des déplacements doux intègre aussi bien les déplacements inter-communaux qu'infra-communaux, avec notamment :

- ✓ *Les déplacements domicile-travail* dans le but de faciliter les déplacements actifs pour se rendre à son travail.
- ✓ *L'accessibilité des services, des écoles, des commerces, des sites de loisirs...* en améliorant la qualité et la sécurisation des accès à ces sites en transports actifs.

Les propositions faites par le bureau d'étude ont été soumises aux communes qui ont pu valider ou amender au besoin le schéma sur leur territoire. Les remarques des communes ont permis de compléter le schéma pour obtenir la cartographie des déplacements doux qui a été présentée en commission transport le 5 juillet 2016.

Le Bureau Exécutif du 5 septembre et le Bureau Elargi du 8 septembre 2016, ont émis un avis favorable pour la validation du Schéma Directeur des Déplacements Doux d'ECLA.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,**

- **VALIDE** le Schéma Directeur des Déplacements Doux,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

**Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 22 SEP. 2016**

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,  
Transmise le **23 SEP. 2016**

Pour le Président et par délégation,  
la Directrice Générale des Services,

- Trésorerie Principale
- Finances
- FIDS
- Mme GAUD
- Transports
- Dossier
- Classeur



Isabelle ARNAL

Le document est consultable auprès de Francis PERNOT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

## Délibération

Séance du 19 septembre 2016

Délibération n°DCC-2016-082

**Rapporteur :** M. Patrick ELVEZI

**OBJET :** Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montmorot

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ et Monsieur Alain FABRY

### *Membres présents :*

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| PÉLISSARD Jacques    | GALLE Valérie        |
| GALLET Maurice       | HUELIN Jean-Philippe |
| BILLOTTE Aline       | HUET John            |
| ELVEZI Patrick       | KARAL Heyçan         |
| GROSSET Pierre       | LANÇON Jacques       |
| JANIER Claude        | LAURIOT Pierre       |
| MAUGAIN Christiane   | PETITJEAN Paule      |
| OLBINSKI Sophie      | RAVIER Jean-Yves     |
| PATTINGRE Alain      | VAUCHEZ Jean-Marc    |
| FOURNOT Philippe     | BARBARIN André       |
| ECOIFFIER Jean-Marie | CHOULOT Robert       |
| CLAVEZ Jean-Paul     | AUTEM Héloïse        |
| GRICOURT Philippe    | MONNET Maurice       |
| REY Roger            | BENIER Jean-Noël     |
| GIROUD Christophe    | DROIT Michel         |
| GAY Bernard          | MONTAGNON Michel     |
| LANNEAU Jean-Yves    | CHAVON Pierre        |
| MARANO Paulette      | JUNIER Michel        |
| BOIS Christophe      | ROY Jean             |
| BOURGEOIS Daniel     | FABRY Alain          |
| CHAMBARET Agnès      | BRIANCHON Daniel     |
| DUVERNET Marc-Henri  |                      |

### *Membres absents excusés :*

GUY Hervé donne procuration à BILLOTTE Aline - LACROIX Evelyne donne procuration à CHAMBARET Agnès - LANDRY Laura donne procuration à KARAL Heyçan - LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques - MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOIS Christophe BRENIAUX Christian - BERTHOD Nicole - PÉPIN-LAMBERT Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 12 septembre 2016

Affiché le :

Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : **22 SEP. 2016**

Par courrier en date du 13 juillet dernier, la commune de Montmorot a transmis son Plan Local d'Urbanisme à ECLA pour avis.

En matière d'habitat, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présenté par la commune prévoit une augmentation annuelle de la population de 0,3 % entre 2015 et 2030 ce qui est compatible avec le PLH qui avait retenu une moyenne annuelle de 0,4 % sur 6 ans.

Le nombre de logements à créer sur la durée du PLU qui est de 148 est également compatible avec les 60 logements prévus sur les 6 années du PLH. La commune a tenu compte de la vacance dans le parc existant qui avait été mise en avant dans le PLH, ainsi que des attentes en matière de création de logements sociaux.

Ainsi, la compatibilité avec le PLH est vérifiée et un avis favorable peut-être donné au PLU de la commune de Montmorot.

La commune a inscrit les boisements le long de la voie verte en espace boisé classé, ce qui peut compliquer sur le plan administratif l'entretien de ce tronçon. Aussi, il est proposé à la commune de définir un autre type de zonage sur ce secteur qui soit moins contraignant pour l'entretien régulier réalisé par ECLA.

Il est également précisé que le manque de précision dans les orientations d'aménagements risque de provoquer des difficultés d'interprétation lors de l'étude des permis de construire.

Le Bureau Exécutif du 29 août et le Bureau Elargi du 8 septembre 2016, ont émis un avis favorable.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 44 voix pour, 1 abstention (CHOULOT Robert) et 4 ne prenant pas part au vote (GROSSET Pierre, BARBARIN André, AUTEM Héloïse, BRIANCHON Daniel),**

- **DIT** que le Plan Local d'Urbanisme présenté par la commune de Montmorot est compatible avec les préconisations du PLH,

- **ÉMET** un avis favorable au PLU de la commune,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 22 SEP. 2016

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,  
Transmise le

23 SEP. 2016

- FIDS
- Mairie de Montmorot
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,  
la Directrice Générale des Services,

  
Isabelle ARNAL



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

## Délibération

Séance du 19 septembre 2016

Délibération n°DCC-2016-083

**Rapporteur :** M. Patrick ELVEZI

**OBJET :** Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve Sous Pymont

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ et Monsieur Alain FABRY

### *Membres présents :*

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| PÉLISSARD Jacques    | GALLE Valérie        |
| GALLET Maurice       | HUELIN Jean-Philippe |
| BILLOTTE Aline       | HUET John            |
| ELVEZI Patrick       | KARAL Heyçan         |
| GROSSET Pierre       | LANÇON Jacques       |
| JANIER Claude        | LAURIOT Pierre       |
| MAUGAIN Christiane   | PETITJEAN Paule      |
| OLBINSKI Sophie      | RAVIER Jean-Yves     |
| PATTINGRE Alain      | VAUCHEZ Jean-Marc    |
| FOURNOT Philippe     | BARBARIN André       |
| ECOIFFIER Jean-Marie | CHOULOT Robert       |
| CLAVEZ Jean-Paul     | AUTEM Héloïse        |
| GRICOURT Philippe    | MONNET Maurice       |
| REY Roger            | BENIER Jean-Noël     |
| GIROUD Christophe    | DROIT Michel         |
| GAY Bernard          | MONTAGNON Michel     |
| LANNEAU Jean-Yves    | CHAVON Pierre        |
| MARANO Paulette      | JUNIER Michel        |
| BOIS Christophe      | ROY Jean             |
| BOURGEOIS Daniel     | FABRY Alain          |
| CHAMBARET Agnès      | BRIANCHON Daniel     |
| DUVERNET Marc-Henri  |                      |

### *Membres absents excusés :*

GUY Hervé donne procuration à BILLOTTE Aline - LACROIX Evelyne donne procuration à CHAMBARET Agnès - LANDRY Laura donne procuration à KARAL Heyçan - LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques - MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOIS Christophe BRENIAUX Christian - BERTHOD Nicole - PÉPIN-LAMBERT Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 12 septembre 2016

Affiché le :

**Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : 22 SEP. 2016**

Par délibération n°2016-065 du 4 juillet dernier, le Conseil Communautaire avait émis un avis défavorable sur la proposition de PLU de la commune de Villeneuve sous Pymont en raison de l'incompatibilité avec les orientations du PLH ainsi que des zones de développement économique prévues sur le nord de l'agglomération.

Il avait également été proposé à la commune de revoir son document avant de poursuivre la procédure.

Par courrier en date du 2 août dernier, la commune de Villeneuve-sous-Pymont a transmis un nouveau projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme à ECLA pour avis.

Seule la zone du giratoire de Feschaux a fait l'objet d'une modification de classement en passant de 1AUX à A.

Ainsi, l'incompatibilité avec les orientations du PLH n'ayant pas été levée et la zone de développement économique au nord ayant été maintenue, il est proposé de maintenir l'avis défavorable sur cette révision du document d'urbanisme.

Le Bureau Exécutif du 29 août et le Bureau Elargi du 8 septembre 2016, ont émis un avis défavorable au PLU de la Commune de Villeneuve-sous-Pymont.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 41 voix pour, 7 abstentions (ECOIFFIER Jean-Marie, GAY Bernard, DUVERNET Marc-Henri, RAVIER Jean-Yves, CHOULOT Robert, MONNET Maurice, JUNIER Michel) et 1 ne prenant pas part au vote (BRIANCHON Daniel),**

- **DIT** que le Plan Local d'Urbanisme présenté par la commune de Villeneuve-sous-Pymont est incompatible avec les orientations du PLH,

- **ÉMET** un avis défavorable au PLU de la commune,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 22 SEP. 2016

Pour extrait conforme,  
Le Président,



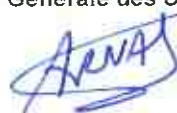
Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,  
Transmise le

23 SEP. 2016

- FIDS
- Mairie de Villeneuve-sous-Pymont
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la  
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

## Délibération

Séance du 19 septembre 2016

Délibération n°DCC-2016-084

**Rapporteur :** M. Pierre GROSSET

**OBJET :** SYDOM - Service élimination des déchets - rapport annuel 2015

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ et Monsieur Alain FABRY

### *Membres présents :*

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| PÉLISSARD Jacques    | GALLE Valérie        |
| GALLET Maurice       | HUELIN Jean-Philippe |
| BILLOTTE Aline       | HUET John            |
| ELVEZI Patrick       | KARAL Heyçan         |
| GROSSET Pierre       | LANÇON Jacques       |
| JANIER Claude        | LAURIOT Pierre       |
| MAUGAIN Christiane   | PETITJEAN Paule      |
| OLBINSKI Sophie      | RAVIER Jean-Yves     |
| PATTINGRE Alain      | VAUCHEZ Jean-Marc    |
| FOURNOT Philippe     | BARBARIN André       |
| ECOIFFIER Jean-Marie | CHOULOT Robert       |
| CLAVEZ Jean-Paul     | AUTEM Héroïse        |
| GRICOURT Philippe    | MONNET Maurice       |
| REY Roger            | BENIER Jean-Noël     |
| GIROUD Christophe    | DROIT Michel         |
| GAY Bernard          | MONTAGNON Michel     |
| LANNEAU Jean-Yves    | CHAVON Pierre        |
| MARANO Paulette      | JUNIER Michel        |
| BOIS Christophe      | ROY Jean             |
| BOURGEOIS Daniel     | FABRY Alain          |
| CHAMBARET Agnès      | BRIANCHON Daniel     |
| DUVERNET Marc-Henri  |                      |

### *Membres absents excusés :*

GUY Hervé donne procuration à BILLOTTE Aline - LACROIX Evelyne donne procuration à CHAMBARET Agnès - LANDRY Laura donne procuration à KARAL Heyçan - LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques - MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOIS Christophe BRENIAUX Christian - BERTHOD Nicole - PÉPIN-LAMBERT Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 12 septembre 2016

Affiché le :

**Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : 22 SEP. 2016**

Le Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (SYDOM) réunit 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant la compétence de collecte et de traitement des déchets. Ces 7 adhérents (4 SICTOM et 3 Communautés de Communes) représentent 270 170 habitants pour 542 communes collectées sur les 544 que compte le Jura.

Pour 2015, le budget est ventilé de la façon suivante :

Section Investissement :

- Dépenses : 7 153 224 €
- Recettes : 8 812 165 €

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 17 645 421 €
- Recettes : 19 483 757 €

Les chiffres de la collecte : 288 kg/habitant (hors déchèterie).

- 186 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles (idem 2014)
- 60 kg/hab de « recyclables secs » (conteneurs à papiers inclus) (- 1,7 %)
- 42 kg/hab de verre (- 2,3 %).

Les chiffres du traitement : ces déchets ont été traités au même tarif qu'en 2014, soit moins de 80 € par habitant en moyenne dont :

- 186 kg/hab traités par incinération avec valorisation énergétique (56,4 %)
- 87 kg/hab traités par recyclage (hors déchèterie) (31,1 %)
- 0 kg/hab traités par compostage (hors déchèterie et compostage de proximité) en raison de la suspension temporaire du pré-traitement des ordures ménagères
- 14 kg/hab traités par stockage (hors déchèterie) (+ 40 %)

Le tri pour recyclage rapporte 15,50 € par tonne (collecte en bac bleu et jaune).

Le coût du traitement (bac gris) :

- Incinération déchets résiduels : 97,40 €/tonne
- Valorisation énergie produite par chaudière : 51 %

Le SYDOM a continué de proposer des animations dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les personnes dès le plus jeune âge sur la réduction et le tri des déchets (3 906 élèves de la maternelle au lycée, dans tout le Jura).

En 2015, 2 404 visiteurs sont venus découvrir le CDTOM et 481 visiteurs le Centre de Stockage du Jura.

La participation à des manifestations grand public a contribué à affirmer la présence du tri et de la réduction des déchets dans la vie quotidienne. Ainsi, le SYDOM était présent :

- sur les plages de Clairvaux-les-Lacs et du Domaine de Chalain, aux Cascades du Hérisson et sur les pistes de ski aux Rousses afin de sensibiliser les touristes aux consignes de tri dans le Jura mais également à la Percée du Vin Jaune pour organiser la collecte de déchets et attirer l'attention des visiteurs sur le tri des déchets,
- au pied des immeubles de l'OPH et du Foyer Jurassien aux Mouillères à Lons-le-Saunier, à Salins-les-Bains et à Sirod.

- sur les manifestations grand public, la Guinguette au Parc des Bains, le Trail des Reculées, le Festival de la Source afin de renforcer la communication de terrain auprès des jurassiens.

Une campagne d'affichage «tous les textiles et chaussures usagés ont de l'avenir» permet de donner une forte visibilité à un thème particulier et de contribuer à maintenir la motivation des jurassiens sur le tri en général.

Le SYDOM a lancé une campagne DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) en apposant des affiches dans les pharmacies, les salles d'attente des médecins, les cabinets d'infirmières, les laboratoires et dans les salles d'attente des hôpitaux dans tout le département afin de sensibiliser une majorité de patients en auto-traitement à utiliser des collecteurs de déchets.

Le premier Programme Local de Prévention des déchets est arrivé à son terme en atteignant les objectifs fixés avec une réduction de 7 % la production de déchets. Nous atteignons – 7,4 % grâce aux 47 actions de sensibilisations réalisées en coopération avec tous les producteurs de déchets. Cette baisse équivaut à une réduction de presque 20 kg/an/habitant.

Aujourd'hui, un deuxième Programme Local de Prévention des déchets (PLP II) est en cours d'élaboration visant toujours à réduire la production de déchets.

Le Bureau Elargi du 8 septembre 2016, a émis un avis favorable.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2015 établi par le Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (SYDOM du Jura).

**Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 22 SEP. 2016**

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,  
Transmise le **23 SEP. 2016**

- SYDOM
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,  
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

**Le rapport annuel 2015 du SYDOM est transmis uniquement par mail**





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

## Délibération

Séance du 19 septembre 2016

Délibération n°DCC-2016-085

**Rapporteur :** M. Claude JANIER

**OBJET :** Requalification de la rocade – Programme de financement des travaux

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ et Monsieur Alain FABRY

### *Membres présents :*

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| PÉLISSARD Jacques    | GALLE Valérie        |
| GALLET Maurice       | HUELIN Jean-Philippe |
| BILLOTTE Aline       | HUET John            |
| ELVEZI Patrick       | KARAL Heyçan         |
| GROSSET Pierre       | LANÇON Jacques       |
| JANIER Claude        | LAURIOT Pierre       |
| MAUGAIN Christiane   | PETITJEAN Paule      |
| OLBINSKI Sophie      | RAVIER Jean-Yves     |
| PATTINGRE Alain      | VAUCHEZ Jean-Marc    |
| FOURNOT Philippe     | BARBARIN André       |
| ECOIFFIER Jean-Marie | CHOULOT Robert       |
| CLAVEZ Jean-Paul     | AUTEM Héroïse        |
| GRICOURT Philippe    | MONNET Maurice       |
| REY Roger            | BENIER Jean-Noël     |
| GIROUD Christophe    | DROIT Michel         |
| GAY Bernard          | MONTAGNON Michel     |
| LANNEAU Jean-Yves    | CHAVON Pierre        |
| MARANO Paulette      | JUNIER Michel        |
| BOIS Christophe      | ROY Jean             |
| BOURGEOIS Daniel     | FABRY Alain          |
| CHAMBARET Agnès      | BRIANCHON Daniel     |
| DUVERNET Marc-Henri  |                      |

### *Membres absents excusés :*

GUY Hervé donne procuration à BILLOTTE Aline - LACROIX Evelyne donne procuration à CHAMBARET Agnès - LANDRY Laura donne procuration à KARAL Heyçan - LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques - MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOIS Christophe BRENIAUX Christian - BERTHOD Nicole - PÉPIN-LAMBERT Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 12 septembre 2016

Affiché le :

**Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : 22 SEP. 2016**

Le bureau d'études INGEROP a réalisé en 2015 une étude générale pour la requalification de la rocade sur les communes de Montmorot, Messia-sur-Sorne et Lons-le-Saunier.

Pour mémoire, le projet de requalification vise à :

- Limiter les véhicules en transit en favorisant l'utilisation du nouveau contournement ouest de l'agglomération,
- Fluidifier le trafic sur cet axe,
- Favoriser les modes de déplacement doux, notamment cycles et piétons,
- Améliorer qualitativement la perception urbaine de cet espace.

Plusieurs scénarios ont été établis, soumis au Comité de Pilotage qui les a amendés pour aboutir au scénario final proposé.

Ce scénario comporte 7 tranches de travaux :

- Tranche 1 (Lons) : Secteur gare – Du carrefour du pont de Macornay au carrefour avec l'avenue du 44<sup>ème</sup> RI
- Tranches 2 et 2 bis : du carrefour du pont de Macornay, à la rue Billon (Montmorot)
- Tranche 3 : Montmorot Ouest - (Avenue Maillot : de la rue Billon au carrefour du Rocher) :
- Tranche 3 bis : Zone commerciale de Chantrans
- Tranche 4 : Traversée de Messia (Variante)
- Tranche 5 : Lons-le-Saunier : Boulevard De Lattre de Tassigny

Les orientations de ce scénario sont synthétisées en pièce jointe.

Cette étude a été soumise au bureau exécutif du 11 juillet 2016.

Celui-ci estime que cet aménagement présente un intérêt majeur pour l'image et l'attractivité de l'agglomération, ainsi que pour l'amélioration du cadre de vie des usagers de la zone urbaine de l'agglomération.

Il valide les orientations techniques du scénario proposé, en émettant certaines réserves en particulier :

- l'aménagement de la tranche 2 aura un impact fort sur le plan de circulation de Montmorot et notamment sur les véhicules venant de l'Ouest (RD 1078) : il conviendrait de pouvoir effectuer des tests et des évaluations complémentaires de ces aménagements afin de le valider définitivement ;
- La solution à retenir sur Messia-sur-Sorne dépend fortement du projet de la municipalité sur l'avenir du développement de son centre bourg, lequel n'est pas finalisé.

Il observe que les coûts annoncés, résultant d'une approche de niveau faisabilité par ratio, paraissent, sur certains secteurs, disproportionnés par rapport aux objectifs. Ces coûts conduisent, en l'état, à des charges financières qui resteraient très difficilement supportables pour les communes dans l'état actuel des compétences respectives des collectivités.

Le bureau a, compte tenu de cette analyse, proposé :

- de valider les orientations techniques du scénario issu de l'étude de faisabilité et synthétisées dans le document joint en annexe.
- de poursuivre la réflexion en désignant un maître d'œuvre chargé d'affiner la conception avec un objectif d'optimisation de la dépense. La mission confiée comporterait une étude de niveau avant-projet sur l'ensemble du linéaire, et de projet sur les tranches 1, 2 et 2 bis. La mission inclurait la mise en œuvre d'aménagements provisoires et de modélisation permettant de tester le scénario sur la tranche 2.

Le Bureau Exécutif du 11 juillet et le Bureau Elargi du 8 septembre 2016, ont émis un avis favorable.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet global de requalification de la rocade,
- **VALIDE** les orientations techniques du scénario issu de l'étude de faisabilité et synthétisées dans le document joint en annexe,
- **DÉCIDE** de poursuivre la réflexion en désignant un maître d'œuvre chargé d'affiner la conception avec un objectif d'optimisation de la dépense. La mission confiée comportera une étude de niveau avant-projet sur l'ensemble du linéaire, et de projet sur les tranches 1, 2 et 2 bis. Elle inclura la mise en œuvre d'aménagements provisoires et de modélisation permettant de tester le scénario sur la tranche 2,
- **DÉCIDE** de lancer une consultation selon la procédure concurrentielle avec négociation en vue de l'attribution de ce marché de maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** le président à signer tout document nécessaire à ce projet.

Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : 22 SEP. 2016

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,  
Transmise le 23 SEP. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Marchés publics
- DST
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,  
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

## Délibération

Séance du 19 septembre 2016

Délibération n°DCC-2016-086

**Rapporteur :** Mme Sophie OLBINSKI

**OBJET :** Travaux de construction de vestiaires - Stade de COURLAOUX -  
Procédure adaptée.

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ et Monsieur Alain FABRY

### *Membres présents :*

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| PÉLISSARD Jacques    | GALLE Valérie        |
| GALLET Maurice       | HUELIN Jean-Philippe |
| BILLOTTE Aline       | HUET John            |
| ELVEZI Patrick       | KARAL Heyçan         |
| GROSSET Pierre       | LANÇON Jacques       |
| JANIER Claude        | LAURIOT Pierre       |
| MAUGAIN Christiane   | PETITJEAN Paule      |
| OLBINSKI Sophie      | RAVIER Jean-Yves     |
| PATTINGRE Alain      | VAUCHEZ Jean-Marc    |
| FOURNOT Philippe     | BARBARIN André       |
| ECOIFFIER Jean-Marie | CHOULOT Robert       |
| CLAVEZ Jean-Paul     | AUTEM Héroïse        |
| GRICOURT Philippe    | MONNET Maurice       |
| REY Roger            | BENIER Jean-Noël     |
| GIROUD Christophe    | DROIT Michel         |
| GAY Bernard          | MONTAGNON Michel     |
| LANNEAU Jean-Yves    | CHAVON Pierre        |
| MARANO Paulette      | JUNIER Michel        |
| BOIS Christophe      | ROY Jean             |
| BOURGEOIS Daniel     | FABRY Alain          |
| CHAMBARET Agnès      | BRIANCHON Daniel     |
| DUVERNET Marc-Henri  |                      |

### *Membres absents excusés :*

GUY Hervé donne procuration à BILLOTTE Aline - LACROIX Evelyne donne procuration à CHAMBARET Agnès - LANDRY Laura donne procuration à KARAL Heyçan - LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques - MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOIS Christophe BRENIAUX Christian - BERTHOD Nicole - PÉPIN-LAMBERT Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 12 septembre 2016

Affiché le :

Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : 22 SEP. 2016

Les travaux de construction de vestiaires au stade de COURLAOUX, répondent aux besoins des sportifs locaux, dont les conditions d'accueil sont actuellement très précaires, compte tenu de la vétusté des infrastructures sportives existantes.

Le projet de construction d'une structure de plain-pied de 150 m<sup>2</sup> environ, comportant 2 vestiaires "joueurs" de 30 m<sup>2</sup> chacun, d'un local de 6 douches pour chaque vestiaire, de sanitaires publics et joueurs, d'un local de rangement, d'une infirmerie et d'un local mixte salle de réunion/convivialité, a été conçu par le cabinet d'architecture SECRÉTANT, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.

Le marché de travaux se décompose en 10 lots :

Lot n° 1 Maçonnerie ;

Lot n° 2 Charpente bois – couverture – zinguerie ;

Lot n° 3 Menuiseries PVC – Métallerie ;

Lot n° 4 Menuiseries bois ;

Lot n° 5 Plâtrerie peinture – Faux plafonds ;

Lot n° 6 Carrelages – Faiences ;

Lot n° 7 Isolation thermique extérieure ;

Lot n° 8 Électricité ;

Lot n° 9 Plomberie – Sanitaire ;

Lot n° 10 Chauffage – Ventilation.

Le montant estimé des travaux s'établit à 200 603,00 € H.T. Les marchés seront traités à prix global et forfaitaire.

Un avis d'appel public à la concurrence sera publié au B.O.A.M.P. ou sur un journal d'annonces légales.

Après avis de la commission des marchés passés en procédure adaptée, les offres économiquement les plus avantageuses seront retenues selon les critères d'attribution choisis pour cette opération.

Le Bureau Exécutif du 5 septembre et le Bureau Elargi du 8 septembre 2016, ont émis un avis favorable.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les projets de marchés à intervenir avec les entreprises qui seront retenues, tels qu'ils résulteront de la consultation en procédure adaptée lancée pour cette opération de travaux de construction de vestiaires au stade de Courlaoux,

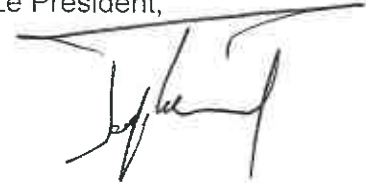


- **AUTORISE** le Président à signer les marchés correspondants ainsi que les avenants éventuels dans la limite des crédits disponibles,

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016, chapitre 23.

Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : 22 SEP. 2016

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,  
Transmise le 23 SEP. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Marchés publics
- DST
- Sport
- Commune de Courlaoux
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,  
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

## Délibération

Séance du 19 septembre 2016

Délibération n°DCC-2016-087

**Rapporteur :** M. Alain PATTINGRE

**OBJET :** Déclaration de projet pour l'aménagement de la ZAC de Messia-sur-Sorne et Chilly-le-Vignoble

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ et Monsieur Alain FABRY

### *Membres présents :*

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| PÉLISSARD Jacques    | GALLE Valérie        |
| GALLET Maurice       | HUELIN Jean-Philippe |
| BILLOTTE Aline       | HUET John            |
| ELVEZI Patrick       | KARAL Heyçan         |
| GROSSET Pierre       | LANÇON Jacques       |
| JANIER Claude        | LAURIOT Pierre       |
| MAUGAIN Christiane   | PETITJEAN Paule      |
| OLBINSKI Sophie      | RAVIER Jean-Yves     |
| PATTINGRE Alain      | VAUCHEZ Jean-Marc    |
| FOURNOT Philippe     | BARBARIN André       |
| ECOIFFIER Jean-Marie | CHOULOT Robert       |
| CLAVEZ Jean-Paul     | AUTEM Héloïse        |
| GRICOURT Philippe    | MONNET Maurice       |
| REY Roger            | BENIER Jean-Noël     |
| GIROUD Christophe    | DROIT Michel         |
| GAY Bernard          | MONTAGNON Michel     |
| LANNEAU Jean-Yves    | CHAVON Pierre        |
| MARANO Paulette      | JUNIER Michel        |
| BOIS Christophe      | ROY Jean             |
| BOURGEOIS Daniel     | FABRY Alain          |
| CHAMBARET Agnès      | BRIANCHON Daniel     |
| DUVERNET Marc-Henri  |                      |

### *Membres absents excusés :*

GUY Hervé donne procuration à BILLOTTE Aline - LACROIX Evelyne donne procuration à CHAMBARET Agnès - LANDRY Laura donne procuration à KARAL Heyçan - LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques - MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOIS Christophe BRENIAUX Christian - BERTHOD Nicole - PÉPIN-LAMBERT Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 12 septembre 2016

Affiché le :

Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : 22 SEP. 2016

Les dispositions de l'article L 122-1 du code de l'expropriation précise « si l'expropriation est poursuivie au profit d'une collectivité territoriale, ..., l'autorité compétente de l'Etat demande, au terme de l'enquête publique, à la collectivité, ..., de se prononcer, dans un délai qui ne peut excéder 6 mois, sur l'intérêt général du projet dans les conditions prévues à l'article L 126-1 du code de l'environnement ».

Le rapport annexé à la présente délibération présente l'objet de l'aménagement, ainsi que les motifs et considérations justifiant l'intérêt général du projet avec le bilan des avantages et inconvénients, qui est favorable à une mise en œuvre du projet. Il est également précisé que le projet n'a fait l'objet d'aucune modification de ses caractéristiques principales, suite à l'enquête publique.

Aussi, au terme de l'enquête publique unique qui s'est déroulée du lundi 27 juin 2016 au vendredi 29 juillet 2016 sur le territoire des communes de Chilly-le-Vignoble et de Messia-sur-Sorne, qui s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur, et considérant l'ensemble des points évoqués dans le rapport annexé, il est avéré que le projet présente un intérêt général et c'est la raison pour laquelle, il est sollicité la prise de l'arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet.

Le Bureau Elargi du 8 septembre 2016, a émis un avis favorable.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 48 voix pour et 1 abstention (LANÇON Jacques),**

- **ÉMET** un avis favorable à la déclaration de projet pour l'aménagement de la ZAC de Messia-sur-Sorne / Chilly-le-Vignoble,
- **RECONNAIT** l'intérêt général du projet,
- **SOLLICITE** M. le Préfet du Jura pour la prise d'un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 22 SEP. 2016

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,  
Transmise le 23 SEP. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Commune de Messia-sur-Sorne
- Commune de Chilly-le-Vignoble
- Préfecture du Jura
- DST
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,  
la Directrice Générale des Services,

  
Isabelle ARNAL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

## Délibération

Séance du 19 septembre 2016

Délibération n°DCC-2016-088

**Rapporteur :** M. Philippe FOURNOT

**OBJET :** SIAAL - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service  
assainissement - exercice 2015

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ et Monsieur Alain FABRY

### *Membres présents :*

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| PÉLISSARD Jacques    | GALLE Valérie        |
| GALLET Maurice       | HUELIN Jean-Philippe |
| BILLOTTE Aline       | HUET John            |
| ELVEZI Patrick       | KARAL Heyçan         |
| GROSSET Pierre       | LANÇON Jacques       |
| JANIER Claude        | LAURIOT Pierre       |
| MAUGAIN Christiane   | PETITJEAN Paule      |
| OLBINSKI Sophie      | RAVIER Jean-Yves     |
| PATTINGRE Alain      | VAUCHEZ Jean-Marc    |
| FOURNOT Philippe     | BARBARIN André       |
| ECOIFFIER Jean-Marie | CHOULOT Robert       |
| CLAVEZ Jean-Paul     | AUTEM Héloïse        |
| GRICOURT Philippe    | MONNET Maurice       |
| REY Roger            | BENIER Jean-Noël     |
| GIROUD Christophe    | DROIT Michel         |
| GAY Bernard          | MONTAGNON Michel     |
| LANNEAU Jean-Yves    | CHAVON Pierre        |
| MARANO Paulette      | JUNIER Michel        |
| BOIS Christophe      | ROY Jean             |
| BOURGEOIS Daniel     | FABRY Alain          |
| CHAMBARET Agnès      | BRIANCHON Daniel     |
| DUVERNET Marc-Henri  |                      |

### *Membres absents excusés :*

GUY Hervé donne procuration à BILLOTTE Aline - LACROIX Evelyne donne procuration à CHAMBARET Agnès - LANDRY Laura donne procuration à KARAL Heyçan - LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques - MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOIS Christophe BRENIAUX Christian - BERTHOD Nicole - PÉPIN-LAMBERT Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 12 septembre 2016

Affiché le :

**Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : 22 SEP. 2016**

Dans le cadre de l'application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et des décrets n° 95-635 du 6 mai 1995 et n° 2007-6754 du 2 mai 2007, le Service Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Lédonienne (SIAAL) a élaboré le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, au titre de l'année 2015.

Le périmètre du SIAAL comporte, au 31 décembre 2015, 25 communes pour une population desservie de 30 111 habitants, représentant 9 480 abonnés.

Le linéaire de réseaux exploités est de 337 km, stable (à noter que les 39 km de réseaux du SIAVS sont exploités par le service assainissement).

Le montant des travaux réalisés en 2015 s'élève à la somme de 1 191 058 € dont 72 % (853 315 €) concernent les travaux de restructuration de la station d'épuration de Montmorot.

Le SIAAL a poursuivi, en 2015, la mise en œuvre du programme de travaux préconisé par le schéma d'assainissement global réalisé en 2006 par le bureau d'études SETEGUE :

| Projet   | Avancement au 31/12/2014 | Montant prévisionnel de la dépense |
|--|--------------------------|------------------------------------|
| Restructuration de la station d'épuration de MONTMOROT | Travaux en cours         | 8 500 000 € TTC                    |
| Construction d'un bassin stockage restitution          | Terminés                 |                                    |
| Engager un nouveau schéma directeur                    | 2015                     | 120 000 € TTC                      |

Le Conseil d'Exploitation du 8 juin 2016 a approuvé le rapport annuel relatif à l'année 2015 et l'a transmis à ECLA pour présentation au Conseil Communautaire.

Le Bureau Elargi du 8 septembre 2016, a émis un avis favorable.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement des eaux établi par le Service Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Lédonienne (SIAAL), au titre de l'année 2015.

**Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 22 SEP. 2016**

Pour extrait conforme,  
Le Président



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,  
Transmise le **23 SEP. 2016**

- Service assainissement
- DST
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,  
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

L'annexe "rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement" est transmise uniquement par mail